

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Proclamation des résultats de l'élection des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers
--

Membres ayant voté :

Usagers : Hugo BALZAN, Anouk BERGOT, Raphaël RAULIN, Astrid DUMON, Camil BOUADI-REZKI, Lou FONTEYMOND, Lizon MARION-BONNET, Yanis JARNIAS-BENAHMED, Tom PICCARRETA, Lola PONS, Hugo SHI, Malo GUIDETTI, Lissoun YEDIOU, Elsa GODEFROY-DELAUP, Maeva DANIEL, Antoine LE-GAL, Loup PIQUERET, Clyssandre DI GIOIA BADIN, Léa TONDEUR, Antoine BERNEX, Simon PAUL, Jean VEREECKE, Moira COURSEAUX, Mathilde HENRY, Axel TASSIGNY, Gabriel MOUTTAPA, Salomé DEHAUT, Marie ZELLER, Jérémie KLEIN.

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R.712-13 à R. 712-15, R. 712-20, R. 811-14 à R.811-17 ;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'appel à candidature ouvert parmi les membres élus du collège des usagers du conseil académique, du conseil d'administration, des conseils des CSPM et des conseils des composantes élémentaires conformément à l'article 54 des statuts de l'UGA ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 20 mai au 27 mai 2026 ;

1/ Election des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

a/ Collège des usagers (8 sièges à pourvoir soit 4 femmes et 4 hommes)

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe féminin :

- Samara LABRECHE
- Aglaé MOLET
- Maéva DANIEL
- Astrid DUMON
- Lizon MARION-BONNET
- Lola CANCELLIER
- Léa TONDEUR

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	29
Astrid DUMON	22
Samara LABRECHE	16
Aglaé MOLET	13
Lizon MARION-BONNET	16
Maéva DANIEL	7
Lola CANCELLIER	10
Léa TONDEUR	2
Abstentions	6

Au regard des votes, Astrid DUMON, Samara LABRECHE, Lizon MARION-BONNET et Aglaé MOLET sont élues à la majorité des suffrages exprimés par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Considérant les candidatures reçues au titre des usagers de sexe masculin de :

- Antoine LE GAL
- Basile PRICOT
- Malo GUIDETTI
- Léonce DOULAT
- Johann GEORGER
- Loup PIQUERET
- Tom PICCARRETA.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	48
Nombre de votants	29
Tom PICCARRETA	10
Antoine LE GAL	19
Basile PRICOT	13
Johann GEORGER	11
Loup PIQUERET	11
Léonce DOULAT	14
Malo GUIDETTI	12
Abstentions	7

Au regard des votes, Antoine LE GAL, Léonce DOULAT, Basile PRICOT et Malo GUIDETTI sont élus à la majorité des suffrages exprimés par les représentants des usagers élus au conseil académique pour siéger au sein de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers dans le collège des usagers.

Les membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers sont élus pour la durée des mandats des représentants de ces catégories au conseil académique.

Fait à Saint-Martin d'Hères, le 27 mai 2026,

**Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services**

Bénédicte CORVAISIER

Publié le : 19/06/2026

Transmis au Rectorat le : 19/06/2026

Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités et assimilés
1. Sonia KERFA 2. Nicolas PINSAULT (Vice-président) 3. Signe SEIDELIN 4. <i>Siège vacant</i>
Collège des maîtres de conférences et assimilés
1. Yannick RATINEAU (Président) 2. Caroline WEST 3. Ludovic CHAN-TUNG 4. Claire ROME (Vice-présidente)
Usagers
1. Astrid DUMON 2. Antoine LE GAL 3. Samara LABRECHE 4. Léonce DOULAT 5. Lizon MARION-BONNET 6. Basile PRICOT 7. Aglaé MOLET 8. Malo GUIDETTI